



MAIRIE DE TRAVAILLAN  
84850

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

COMPTE RENDU  
SOMMAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU  
13 Juin 2017

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle de la Mairie.

**Présents :** Tous les membres, sauf

**Absents :** Damien ROZIER et Julien CHALAYE

**Procurations :** Jean Pierre DELFORGE et Cyril BRUSCOLINI qui donnent respectivement procuration à Gérard SANJULLIAN et Patricia LISPAL

**Secrétaire de séance :** Karine CHIROL

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 Avril 2017.

---

**1. Procédure ACTES (télétransmission des actes administratifs par voie électronique soumis au Contrôle de Légalité) pour la CAISSE DES ECOLES**

Le Maire rappelle la délibération du 7 Juin 2016 relatif à la télétransmission des actes administratifs de la MAIRIE par voie électronique soumis au Contrôle de Légalité,

Vu l'intérêt pour la CAISSE DES ECOLES de se doter du dispositif, il propose de signer la Convention avec l'Etat.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la Convention.

---

**2. Jurés d'Assise 2018**

Le Conseil, a procédé au tirage au sort des Jurés d'Assise,  
Ce tirage au sort à désigné :

- Monsieur GROTTOLI Jules, domicilié 610 chemin des muletiers, 84850 Travaillan,
- Mademoiselle MAUREAU Léa, domiciliée 1176 route de Cairanne 84850 Travaillan,
- Monsieur MONNIER David, domicilié 2230 route de Cairanne 84850 Travaillan.

3. **Attribution du Logement Communal sis 7 Place Jean Moulin**

Reporté par manque de renseignements complémentaires.

4. **Contrat de Plan 2017 (Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019)**

Dans le cadre des travaux de Réfection des Chemins d'Alcyon, de Durand et du chemin dit de remembrement.

Le Maire informe que le Département maintiendra son Contrat de Plan annuel, nous n'avons pas d'informations officielles mais décide de demander la subvention au titre du CDST sur la base de l'an dernier (43.600 €). Le Conseil approuve à l'unanimité.

5. **FDIE (Fonds Départemental d'Intervention pour l'Environnement)**

Dans le cadre des travaux de plantation du projet « 20.000 arbres en Vaucluse » le Maire informe le Conseil que le Conseil Départemental, dans son courrier reçu le 24 avril, confirme son soutien à hauteur 3.500 €. Les conventions signées ont été adressées par courrier.

6. **DIA Vente HINCKEL**

Le Conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Prémption concernant la vente du bien de Mr et Mme HINCKEL au profit de Mr MATHIEU Pierre Elie.

7. **CLETC**

Le Maire présente le rapport de la CLETC, qui précise que suite au transfert de la compétence obligatoire GEMAPI, officialisée à compter du 9 février 2017, les participations aux divers syndicats de rivières sont prises en charge par la CCAOP. Ces participations vont être déduites des attributions versées, soit pour la commune, un montant de 2460 €.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le rapport.

8. **Régularisation d'une ligne Budgétaire (Mission Locale 2016)**

Le Maire rappelle l'adhésion à la Mission Locale. Il indique que la demande de versement pour 2016 n'a pas été reçue en Mairie.

Afin de régulariser, le Conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire la dépense au budget à l'article 65548.

9. **Virement de Crédit : FPIC**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédit du compte 615221 au profit du compte 73925 pour un montant de 12685 €

## Questions Diverses

Daniel MAYER, informe d'une collision avec un sanglier.

Il demande l'installation des panneaux de signalisation route de Cairanne et route de Vaison et fait référence à un courrier adressé au Département en 2011.

Le Maire répond qu'un nouveau courrier sera adressé avec copie à la Fédération de la chasse et Mr BAILLY.

Le Conseil décide du coloris des volets du logement de la Poste ainsi que de la Garderie et du logement communal situé 15 place Jean Moulin.

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 19 heures 30

Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 14 Juin 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance

Karine CHIROL



Travaillan le 14 Juin 2017

Gérard SANJULLIAN, Maire

